

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC67

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,  
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, un rapport étudiant les répercussions d'une fusion de l'audiovisuel public sur la santé physique et mentale des salariés qu'il emploie.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement demande qu'un rapport soit remis au Parlement, étudiant les répercussions d'une fusion de l'audiovisuel public sur la santé physique et mentale des salariés qu'il emploie.

Hausse des cadences, perte d'identité professionnelle, perte de sens... les alertes relatives à la recrudescence de troubles psychosociaux se multiplient depuis la mise en place du projet Tempo à France 3 qui a conduit les salariés à effectuer plusieurs semaines de grève à la fin 2023.

Le groupe écologiste de l'Assemblée nationale s'inquiète des effets psychosociaux sur les personnels d'une fusion de l'audiovisuel public guidée par une recherche d'économies budgétaires dans des entreprises publiques qui ont déjà connu d'importantes coupes salariales lors de ces 10 dernières années.